



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-299

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-09-10-002 - Arrêté portant délégation de signature - P.R.S. Parisien 2 (3 pages)	Page 4
75-2020-09-10-001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Contrôle Revenus Patrimoine Paris 8ème (2 pages)	Page 8
75-2020-09-10-007 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et d'Expertise PCE Plaine Monceau Epinettes (2 pages)	Page 11
75-2020-09-10-008 - Arrêté portant délégation de signature - PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE PARIS 17ème Ternes - Batignolles (2 pages)	Page 14
75-2020-09-10-012 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et d'Expertise – 3ème & 4ème (2 pages)	Page 17
75-2020-09-10-009 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de contrôle et d'expertise du 9ème Arrondissement (2 pages)	Page 20
75-2020-09-10-004 - Arrêté portant délégation de signature - Service Départemental de l'Enregistrement de Paris SAINT HYACINTHE (2 pages)	Page 23
75-2020-09-10-016 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 16ÈME CHAILLOT (3 pages)	Page 26
75-2020-09-10-019 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème Champs Elysées (2 pages)	Page 30
75-2020-09-10-018 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème Europe Haussman (2 pages)	Page 33
75-2020-09-10-013 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème MONCEAU-EPINETTES (3 pages)	Page 36
75-2020-09-10-017 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises Paris 8e Roule (3 pages)	Page 40
75-2020-09-10-014 - Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 13ème (5 pages)	Page 44
75-2020-09-10-015 - Arrêté portant délégation de signature - SIE Paris 9ème arrondissement Ouest (3 pages)	Page 50
75-2020-09-10-005 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris Amendes Transports (2 pages)	Page 54
75-2020-09-10-003 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés (2 pages)	Page 57
75-2020-09-10-006 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie Paris Amendes 1ère division (2 pages)	Page 60
75-2020-09-10-020 - Arrêté portant délégation de signature -MDRA (4 pages)	Page 63
75-2020-09-10-010 - Arrêté portant délégation de signature -Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 6ème (1 page)	Page 68
75-2020-09-10-011 - Arrêté portant délégation de signature -Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 7ème (1 page)	Page 70

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

75-2020-09-10-021 - Délégation de signature au délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de Paris (4 pages)

Page 72

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-002

Arrêté portant délégation de signature - P.R.S. Parisien 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

P.R.S. Parisien 2

101, rue de Tolbiac

75630 PARIS CEDEX 13



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable des Finances Publiques, Monsieur Eric DUNAS, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé parisien 2 ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Claude FEO, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques**, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé parisien 2, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 70 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
Mme Véronique BIHAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Florence GLAZ	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Eliane JUDES	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Marina CEGLIA	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Geneviève CLERMONT	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Caroline BELHUMEUR	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Karine ANTUNES	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M Jean-Pierre MEHNERT	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
M Vincent BILLY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
M Pascal PASTY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
M Didier GALLATO	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Gladys DAGOBERT	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Dorothee DEVEAUX	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Sylvie FLORUS	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Nadjiba OUSSAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Mélanie HODOT	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Eve MANFREDINI	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Agnès BRIET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Adélia GOMES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M Frédéric FANTONI	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Michel BOUDAREL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
M Hervé BARON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Christophe IZAC	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M David BOUSSET	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Dara TAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M Edouard JAGUENAUD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Sabine GONCALVES-FRANCISCO	Agente des Finances Publiques	2 000 €
Mme Clémence RIALLAND	Agente des Finances Publiques	2 000 €
M Vincent RIDON	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de Paris.

Le Comptable des Finances Publiques,
Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé
parisien 2,

Signé

Eric DUNAS

Administrateur des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Contrôle
Revenus Patrimoine Paris 8ème

Paris, le 10 septembre 2020

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine de Paris 8ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEAUDOIN Stéphanie BERGEROT Ariane EYMARD Catherine GRUOT Murielle LABALETTE Caroline RIONDEL Marie-Bernadette TAUZIN Sonia	inspecteur	15 000 €	7 500 €
BUISSON Véronique CROSNIER DE BELLAISTRE Sandrine GRANIER Ines LACLISSE Claudia VERITE Vincent	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BRUDEY Frédéric	agent	2 000 €	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du
Pôle Contrôle Revenus Patrimoine de Paris 8ème

SIGNÉ

Philippe DEVALS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-007

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et
d'Expertise
PCE Plaine Monceau Epinettes

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle contrôle expertise de Plaine Monceau Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BENAMAR Nawel DORAI Joseph NKONDI Firmin	inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAUER Valérie AYADI Mimouna BENSLAMA Djaffar CREPAIN Christophe ARAN William	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise de
Plaine Monceau Epinettes,

Signé

Ratsamy SANANIKONE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-008

Arrêté portant délégation de signature - PÔLE DE
CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE
PARIS 17ème Ternes - Batignolles



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 10/09/2020

PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE

PARIS 17^{ème} Ternes - Batignolles

6A boulevard de Reims 75017 Paris

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle contrôle expertise de Ternes-Batignolles , Sylvain DEPROST,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MME BA Mariam	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME BILLOUE Séverine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME NOIROT Martine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME PENTENG Léonnelle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
M ABDEL LATIF Samy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MME COLAS Candice	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M DJERIBI Ali	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MME LEMIERE Natacha	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M LUCAS Etienne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M PUIG Jérôme	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MME RAFFI Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 17^e
Ternes-Batignolles

Signé

Sylvain DEPROST

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-012

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et
d'Expertise – 3ème & 4ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 10/09/2020

Pôle de Contrôle et d'Expertise – 3^{ème} & 4^{ème}

18 rue Michel le Comte

75152 PARIS Cedex 03

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du Pôle de contrôle et d'expertise du 3^{ème} et du 4^{ème} arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
M. Didier DATH	Mme Pascale DELSOL	M. José DE OLIVEIRA
M.Vincent DUVAL	Mme Isabelle LE YOUDEC	Mme Agnès MARTEL
Kokou NOVIVOR	Mme Christine OZENNE	Mme Marie WALLE

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
M. Albert GILLES	M. Matthieu NANTILLET	M.Thierry LENCOU
Mme Irène PUGET	Mme Corinne TALAGRAND	

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du Pôle de Contrôle & d'Expertise du 3^{ème} et
du 4^{ème} arrondissement de Paris

Signé

Isabelle MARTINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-009

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de contrôle et
d'expertise du 9ème
Arrondissement



Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris
Pôle de contrôle et d'expertise du 9ème Arrondissement
9 rue d'Uzès
75074 Paris cedex 02

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du Pôle de contrôle et d'expertise du 9^{me} arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée, dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Jean-Baptiste CHOLLET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Barbara LE ROUVILLOIS	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Céline RIBERA	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
David DADJI	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Jean-Claude JULES-ROSETTE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Yves MARCHAL	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Chantal CHARRUE	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Patricia ELIS	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Alain HAUFFSCHETEDER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Philippe ROVIRA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Emmanuelle SABATHIER	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Nathalie SCHIFANO	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Gisèle VIGREUX	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, 10 SEPTEMBRE 2020

Le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise du
9^{me} arrondissement de Paris

Signé

Frédéric DUBOIS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-004

Arrêté portant délégation de signature - Service
Départemental de
l'Enregistrement
de Paris SAINT HYACINTHE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 10/09/2020

**Direction régionale des Finances
publiques d'Ile de France et de Paris
Service Départemental de
l'Enregistrement
de Paris SAINT HYACINTHE
6 , rue Saint Hyacinthe
75042 Paris cedex 01**

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du **Service Départemental de l'Enregistrement de Paris SAINT HYACINTHE (SDE de Paris SAINT HYACINTHE)**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Jean Marc JASOR, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SDE et en son absence, à Camille BEDUNEAU, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 € ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) les décisions portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ ou différé

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du Service Départemental
de l'Enregistrement de Paris SAINT HYACINTHE

Signé

Monsieur Jean - Christophe DUFRESNE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-016

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES
16ÈME CHAILLOT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de
France et de Paris**

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES

16^{ÈME} CHAILLOT
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, Monsieur Daniel SERVOZ, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

-

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme MALVEZIN Camille		
Mme BRUNET Marie-Laure	Mme FAHED Nathalie	
Mme MEUNIER Flora	M. LE GOUPIL Pascal	Mme MALVEZIN Aude
M. MASSON Benjamin	M.PHAL Nicolas	Mme ROQUES Martine
M.SCOT Emmanuel	M.VIDÉLO Pascal	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme SAMARIA Johana	Mme BELLUCCI Anne-Sophie	M. DRAVET Jérôme
Mme PUYLAURENT Delphine	M. CEVAER Romain	M. NEVEU-LEMAIRE Philippe

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise ,
modération ou rejet , dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les
déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	limite des décisions gracieuses
M. LE GOUPIL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme MALVEZIN Aude	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme MEUNIER Flora	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme ROQUES Martine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts
des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot.

Signé

Daniel SERVOZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-019

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES
de PARIS 8ème Champs Elysées



**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Champs-Elysées,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Madame ABADIA Frédérique, IDIV, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème Champs Elysées.

- Madame GIRAULT Corinne, Inspectrice, encadrante

- Madame DELALBRE Françoise, Inspectrice, encadrante .

à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76.000€ ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
ABADIA Frédérique	Inspectrice div.	60 000€
GIRAULT Corinne DELALBRE Françoise	Inspectrice Inspectrice	15 000 €
JEANTET Karine FERRAN Pascal ROUMIER Marie France PAGNIER Marie-Laetitia EMILE Edwige LATOUCHE Luc SARANT Andrée ONISOAMIARANARIVO Marie LAROSE Michèle ISIDORE Elizabeth LENOBLE Fabrice CAPEAU Emmanuelle	Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur	10 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

Le comptable, responsable du service des Impôts
des entreprises de Paris 8ème Champs-Élysées,

Katia ARCHER

Signé

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-018

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES
de PARIS 8ème Europe Haussman



Paris, le 10/09/2020

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
de PARIS 8ème Europe Haussman
5, rue de Londres
75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable intérimaire du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Europe-Haussmann,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Madame ABADIA Frédérique, Inspectrice divisionnaire
- Monsieur Christophe GAILLARDOT, Inspecteur, encadrant
- Monsieur Christophe TURPIN, Inspecteur, encadrant.

à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76.000€ ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
ABADIA Frédérique	Inspectrice divisionnaire	60 000€
GAILLARDOT Christophe TURPIN Christophe	Inspecteur Inspecteur	15 000 €
BARRIER Cédric DUNY Jean-Claude GONGON Annie NOEL Magalie POIX Christophe SAUTRIAU Anne-Laure FOURNIER Patrick	Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur	10 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

Le comptable, responsable du service des
Impôts des entreprises de Paris 8ème Europe-
Haussmann

Katia ARCHER

Signé

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-013

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES DE
PARIS
17ème MONCEAU-EPINETTES

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 10/09/2020

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
PARIS
17ème MONCEAU-EPINETTES
6A Bd de Reims
75844 Paris cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. KICHENIN Ruddy, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELIOT Pascale	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ROUSSET Rémi	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MARMIN Audrey	Contrôleur	10 000€	10 000 €
MORIN Matthieu	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TCHISSAMBOU Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESPLANS Laurys	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUCETHA Noura	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRUN David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALOU Ouiza	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SABAU Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CAREMIAUX Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUANICH Estelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PRUDENT Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALONGI Anthony	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SARNA Maria-Dolores	Agent	2 000 €	-
TESTA Alain	Agent	2 000 €	-
MARTIN Sylvie	Agent	2 000 €	-
MASSON-TECHER Lancelot	Agent	2 000 €	2 000 €
ODIOR Véronika	Agent	2 000 €	2 000 €
GERINGER Guillaume	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts des
entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes,

SIGNE

Stéphane BASSET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-017

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts
des entreprises Paris 8e Roule

Paris, le 10/09/2020

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8^e ROULE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME MENDELSBERG Sylvie inspectrice divisionnaire, M.BURY Jean Yves inspecteur, et à M. FRANCISCI Jean-François inspecteur, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8^e ROULE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MARESTIN Anne Lise	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
ZAMOUN Lynda	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
CARAVATI Bernadette	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ANCONA Isabelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
WATTIEZ Édith	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LE BRUN Jean Yves	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PAGEOT Christiane	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
JOUBERT Valérie	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
EL KHADIRI Simone	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ABDERRAHMANE Annabelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BRAS Jean-Michel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROBINEAU Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GRESSIER Michèle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SONGOMALET Évariste	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FOFANA Dramane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOLLA-ALI Jessyca	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ARCI Léa	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
AYADI Rida	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DELAGRANGE Kelly	Agente	2.000 €	2.000 €
BALL Aissata	Agente	2.000 €	2.000 €
FOSSE Aude	Agente	2.000 €	2.000 €

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
MARESTIN Anne Lise	Inspectrice
ZAMOUN Lynda	Inspectrice
WATTIEZ Édith	Contrôleur
PAGEOT Christiane	Contrôleuse Principale
ROBINEAU Nicolas	Contrôleur
SONGOMALET Évariste	Contrôleur

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises Paris 8° ROULE,

Eric Spiridion

Signé

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-014

Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 13ème

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris
SIE PARIS 13^{ème}
101 rue de Tolbiac
75630 Paris Cedex 13

Paris, le 10/09/2020

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Madame Françoise DELACHAPELLE, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 13^{ème} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand DUTREUIL, inspecteur divisionnaire ;
- Madame Valérie BACRI-PUYAL, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Martine QUILAN, inspectrice des finances publiques ;

adjointes à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Françoise ALIDOR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Loubna LABROUKI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie MAUREAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas BAUM	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nathalie CHASLE	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Axel DAVID	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Estelle AHIEKPOR-DRAVI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gabriel FORGUES	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas KERVEGANT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Marc MALGOUYRES	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Karine TORE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Hédia OUAMROUCHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle RIVIERE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence ROZENBAUM-EMSALEM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurianne SABLE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Fabien REGNAULT de SAVIGNY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Faustino SCALISI	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Marie-France NDOTI	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Camélia MOKHTARI-ABDELKADER	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Josselyne FELIX	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Patrick CARON	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Anne GARDEZ	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Barbara MANSIRE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Michel SZCZEPKA	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Mahmoud GUEDJDAL	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Françoise ALIDOR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Loubna LABROUKI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Sylvie MAUREAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Nicolas BAUM	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Nathalie CHASLE	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. Axel DAVID	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Estelle AHIEKPOR-DRAVI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Gabriel FORGUES	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Nicolas KERVEGANT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Jean-Marc MALGOUYRES	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. Karine TORE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Hédia OUAMROUCHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Isabelle RIVIERE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Laurence ROZENBAUM-EMSALEM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Laurianne SABLE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Fabien REGNAULT de SAVIGNY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Faustino SCALISI	Agent des finances publiques	2 000 €
Mme Marie-France NDOTI	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Camélia MOKHTARI-ABDELKADER	Agente des finances publiques	2 000 €

Mme Josselyne FELIX	Agente des finances publiques	2 000 €
M. Patrick CARON	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme Anne GARDEZ	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme Barbara MANSIRE	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. Michel SZCZEPKA	Agent principal des finances publiques	2 000 €
M. Mahmoud GUEDJDAL	Agent principal des finances publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La comptable,
Responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13e
Françoise DELACHAPELLE

« signé »

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-015

Arrêté portant délégation de signature - SIE Paris 9ème
arrondissement Ouest



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris
SIE Paris 9^{ème} arrondissement Ouest
9 rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, monsieur Patrick FIZET, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9^{ème} Ouest ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Anne POUREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 9^{ème} Ouest, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. Christophe DE CONTET

Mme Evelyne ROULIER

M. Alain DALUZEAU

M Jonathan DEROYANT

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Madina ADJADI	Contrôleuse des finances publiques
Mme Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques
Mme Lauriane CASSARD	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques
Mme Marie-Claire EVAN	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Myriam FARHAT	Contrôleuse des finances publiques
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques
Mme Aldina GODINHO	Contrôleuse des finances publiques
M. Amaury GOULT	Contrôleur des finances publiques

Mme Sonia ITKINE	Contrôleuse des finances publiques
M. Pascal MARECHAL	Contrôleur principal des finances publiques
Mme Solange MEIRONE	Contrôleuse principale des finances publiques
M. Vincent TAIEB	Contrôleur des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris,

Le comptable, responsable de service des impôts
des entreprises Paris 9^{ème} Ouest

Signé

Patrick FIZET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-005

Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris
Amendes Transports

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Alain KUBIEZ, responsable de la Trésorerie de Paris Amendes Transports

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Frédéric CARBONELL, inspecteur divisionnaire des finances publiques , fondé de pouvoir - adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- M. Frédéric CONSTANT , inspecteur des finances publiques , adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- M. Franklin LAMY, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- M. Mamadou-Abdoulaye THIAW, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports, ;
- M. Philippe DEL COL, contrôleur des finances publiques,
- M. Lotfi AOUIDAT, contrôleur des finances publiques,
- M. Sébastien GRIMAULT, contrôleur des finances publiques,
- Mme Lingyun ZHAO-MARTY, contrôleur des finances publiques,
- Mme Coralie BATTISTELLO, contrôleur des finances publiques.

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,

- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les courriers simples concernant les demandes de renseignements, les saisies administratives à tiers détenteur (SATD) et rappels de SATD :

1°) dans la limite de 3 000 € aux contrôleurs désignés :

- M. Anis LACHEHEB

2°) dans la limite de 3 000 € aux agents désignés :

- M. Guillaume LE BONNIEC
- M Saïd SAÏDI
- Mme Leïla AHMISSOU

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

Le comptable, Responsable de la Trésorerie
de Paris Amendes Transport

Signé

Alain KUBIEZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-003

Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de
Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, Marianne HARRIS, responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Jacques HIRIGOYEN, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- Mme Nassima MEZIANI, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- M. Damien FERENBACH, contrôleur des finances publiques,

à l'effet de :

- 1) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- 2) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,

- 4) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8) d'agir en justice.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

Signé

Marianne HARRIS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-006

Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie Paris
Amendes 1ère division



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de
France et de Paris**

Trésorerie Paris Amendes 1ère division

15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2020

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable public, Alain KUBIEZ, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux cadres A et à un contrôleur principal en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1^{ère} division :

- M. Frédéric CARBONELL, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Franklin LAMY, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Mamadou-Abdoulaye THIAW, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Gilles GASCHET, contrôleur principal des finances Publiques.

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice,
- 5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

M. Cyrille AZEMA, contrôleur,
Mme Coralie BATTISTELLO, contrôleur,
Mme Anne BERTHO, agent administratif,
M. Thomas DEBACQ, agent administratif,
Mme Roxane QUENOT, agent administratif,
M. Richard REMAUD, contrôleur principal
M. Frédéric SERRANO, agent administratif,
M. Jean-Louis SERY, contrôleur,
M. Stéphane SIMON, contrôleur,
M. Lionel TANGUY, contrôleur principal,
M. Gilles VIALLEFONT, contrôleur,
Mme Lingyun ZHAO-MARTY, contrôleur.

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris Amendes 1ère division

Signé

Alain KUBIEZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-020

Arrêté portant délégation de signature -MDRA

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances Publiques
Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des Finances Publiques, en qualité de directeur régional des Finances Publiques d' Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des Finances Publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Nom Prénom Grade	Pouvoir
ARRAS Hakim Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BOUGNAUD-VEDEL Florence Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BUGAUD Geneviève Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COHEN Joëlle Inspectrice Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DE BARBARIN Erick Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DOMENGES Quentin Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DUFOUR Jean-Philippe Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HARMEL Isabelle Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HAVEL Claire Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

HUARD Michel Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LABOUX Nathalie Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LAIGLE Sylvain Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LATOUR Jean-François Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARTIN Christine Inspectrice Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MEYNARD Sylvie Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PETIT Odile Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
ROUSSET Philippe Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
SARTIN Richard Inspecteur Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TETAUD Catherine Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TOLLARI Marie-Josèphe Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

VAUCHEY Jean-Pascal Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
--	--

Les délégations précédemment consenties à M. Franck DRICI, Mme Marie-Hélène MORAIS-MARQUES, Mme Dominique RAMON et M. Philippe REIGNIER sont supprimées.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 10 septembre 2020

L'Administrateur Général des finances publiques
Directeur régional des finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-010

Arrêté portant délégation de signature -Pôle de Contrôle et
d'Expertise de Paris 6ème

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 10/09/2020

Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 6ème
9 place Saint Sulpice
PARIS CEDEX 06

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 6ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DEMERSSEMAN Justine	inspectrice	15 000 €	7 500 €
GIRAUD Delphine	inspectrice	15 000 €	7 500 €
MEUNIER Jeannine	inspectrice	15 000 €	7 500 €
SOULIER Philippe	inspecteur	15 000 €	7 500 €
WOJCIECHOWSKI Jean-Jacques	inspecteur	15 000 €	7 500 €
CIORA Véronique	contrôleur	10 000 €	5 000 €
MAHEO Joël	contrôleur	10 000 €	5 000 €
PONT Philippe	agent	2 000 €	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 6ème,

Signé
Carmen BERGER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-09-10-011

Arrêté portant délégation de signature -Pôle de Contrôle et
d'Expertise de Paris 7ème

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 10/09/2020

Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 7ème
9 place Saint Sulpice
PARIS CEDEX 06

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable par interim du pôle contrôle expertise de Paris 7ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERNARD Didier	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DOUANE Zineb	inspectrice	15 000 €	7 500 €
HERBIN Claude	inspecteur	15 000 €	7 500 €
PESENTI Laurent	inspecteur	15 000 €	7 500 €
BRAZET Michel	contrôleur	10 000 €	5 000 €
CHAUMEIL Sophie	contrôleur	10 000 €	5 000 €
DAFIT Annie	contrôleur	10 000 €	5 000 €
GANDRE Corinne	contrôleur	10 000 €	5 000 €
ZAEPFEL Florence	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable par intérim du pôle contrôle expertise de Paris 7ème,

Signé
Carmen BERGER

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2020-09-10-021

Délégation de signature au délégué territorial adjoint de
l'ANRU pour le département de Paris

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et notamment ses articles 9 et suivants,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret en date du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

Vu le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine,

Vu le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

Vu la décision du Directeur général l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 14 août 2020 portant nomination de M. Patrick GUIONNEAU comme « Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine » pour le département de Paris,

DECIDE

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à M. Patrick GUIONNEAU, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, en sa qualité de délégué territorial adjoint pour le département de Paris de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et NPNRU et sans limite de montant pour :

- Signer tous les actes, courriers et décisions se rapportant aux compétences et attributions confiées au délégué territorial pour Paris de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - Les engagements juridiques (DAS)
 - La certification du service fait
 - les demandes de paiement (FNA)
 - les ordres de recouvrer afférents

Article 2 :

Délégation de signature est également donnée à :

- Mme Marie-Laure FRONTÉAU, cheffe du service habitat et rénovation urbaine,
- Mme Marie DUCHENY, adjointe à la cheffe de service habitat et rénovation urbaine,
- M. Jérôme COUVAL, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,

à effet de :

- signer tous les actes et toutes les décisions se rapportant aux compétences et attributions confiées au délégué territorial pour Paris de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, à l'exception des conventions visées à l'article 10-1 de la loi du 1^{er} août 2003 susvisée et leurs avenants,
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - Les engagements juridiques (DAS)
 - La certification du service fait
 - les demandes de paiement (FNA)
 - les ordres de recouvrer afférents

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - Les engagements juridiques (DAS)
 - La certification du service fait
 - les demandes de paiement (FNA)
 - les ordres de recouvrer afférents

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GUIONNEAU, délégation est donnée à :

- Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France
- Mme Marie-Laure FRONTÉAU, cheffe du service habitat et rénovation urbaine

aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COUVAL, délégation est donnée à Mme Cyrielle ROMANO, aux fins de valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU :

- les engagements juridiques (DAS)
- la certification du service fait
- les demandes de paiement (FNA)
- les ordres de recouvrer afférents

Article 5 :

Un compte rendu de l'exécution de la présente délégation sera adressé trimestriellement au Préfet.

Article 6 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, à M. l'agent comptable de l'Agence nationale pour la rénovation

urbaine et aux intéressés.

Article 7 :

La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 10 septembre 2020

SIGNÉ

Marc GUILLAUME